



Vérification de suivi du *Plan d'action intégré de la CCSN sur les leçons tirées de l'accident nucléaire de Fukushima Daiichi*

Bureau de la vérification et de l'éthique

Recommandé par le Comité de vérification le 17 novembre 2014 pour l'approbation du président

Approuvé par le président le 24 mars 2015



Table des matières

Sommaire.....	1
1. Introduction	4
1.1. Contexte	4
1.2. Autorité	5
1.3. Objectifs et portée.....	5
1.4. Analyse des risques.....	5
1.5. Secteurs d'intérêt et critères de vérification.....	5
1.6. Approche et méthodologie	6
1.7. Conformité aux normes professionnelles	6
2. Observations et recommandations découlant de la vérification	7
2.1. Secteur d'intérêt 1 RUn cadre adéquat est en place pour faire un suivi du Plan d'action intégré de la CCSN et l'orienter	7
2.2. Secteur d'intérêt 2 RDes processus sont en place pour finaliser, de façon exacte et uniforme, les mesures dégagées dans le Plan d'action intégré de la CCSN	11
3. Conclusion globale	16
Annexe A R Secteurs d'intérêt et critères de vérification	17
Annexe B R Personnes interviewées	18
Annexe C RSuggestions à soumettre à la direction en prévision de projets futurs	20
Annexe D RRecommandations issues de la vérification et plan d'action de la direction.....	21
Annexe E RSigles.....	22

Sommaire

Contexte

La vérification de suivi du Plan d'action intégré de la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) sur les leçons tirées de l'accident nucléaire de Fukushima Daiichi faisait partie du Plan de vérification fondé sur le risque de la CCSN de 2013-2014 à 2015-2016.

Objectif, portée et approche de la vérification

La vérification avait pour but d'évaluer le caractère adéquat des processus établis par la CCSN pour respecter ses engagements, ainsi que les progrès réalisés quant à la mise en place des mesures décrites dans le *Plan d'action intégré de la CCSN sur les leçons tirées de l'accident nucléaire de Fukushima Daiichi* (Plan d'action intégré de la CCSN).

Le Plan d'action intégré de la CCSN dégage 22 recommandations dans les trois secteurs suivants :

1. Centrales nucléaires 13 recommandations (réparties en 33 mesures s'adressant au personnel et 56 mesures de suivi)
2. Grandes installations nucléaires (autres que les centrales nucléaires) 8 recommandations (réparties en huit mesures s'adressant au personnel et 14 mesures de suivi)
3. Communications et sensibilisation du public 1 recommandation (répartie en sept mesures visant le personnel et 14 mesures de suivi)

La vérification couvrait les trois secteurs pour lesquels des recommandations ont été formulées, ainsi que les processus et les activités en cours au moment du travail de vérification.

Le travail de vérification a été mené entre avril et juillet 2014 et comprenait des entrevues avec des membres de la direction et du personnel, un examen des documents pertinents et la mise à l'essai d'un échantillon de 77 dossiers sur 330 (ou 23 %) concernant l'état d'avancement des mesures de suivi pendant la période de référence.

Résumé des observations

Un cadre adéquat est en place pour faire un suivi du Plan d'action intégré de la CCSN et l'orienter :

- Des pratiques de surveillance sont en place pour contrôler la mise en œuvre du plan.
- Des processus sont en place pour rapporter l'information à la direction en temps opportun. L'information transmise à la Commission sur l'état d'avancement du Plan d'action intégré de la CCSN est jugée adéquate.
- Des outils adéquats, propres à chaque direction (secteur), ont été employés dans tous les secteurs participant aux travaux liés au Plan d'action intégré de la CCSN pour étayer le suivi de l'information et l'établissement de rapports. Même s'il est toujours préférable de disposer d'une série d'outils unique ou uniforme, le recours à des outils propres à chaque secteur n'a eu aucune incidence négative sur le déroulement des travaux.

Des processus sont en place pour finaliser, de façon exacte et uniforme, les mesures dégagées dans le Plan d'action intégré de la CCSN :

- Les rôles et responsabilités relativement à l'exécution des mesures de suivi liées à l'accident nucléaire de Fukushima sont définis et compris.
- Les processus d'acceptation relatifs à l'achèvement des mesures sont définis et fonctionnent comme prévu. Ces processus diffèrent d'un secteur à l'autre au sein de la CCSN, selon le niveau de risque associé à l'activité ou à l'installation.
- L'approche permettant de tenir à jour l'information justifiant l'achèvement des mesures de suivi diffère d'un secteur à l'autre au sein de la CCSN. Des données probantes suffisantes ont été dégagées pour étayer l'achèvement des mesures ou d'autres affirmations avancées dans les documents à l'intention des commissaires (CMD). Même si le recours à des approches par secteur n'a eu aucune incidence négative sur le déroulement des travaux, une approche uniforme contribuerait à mieux justifier les décisions prises et à établir que l'on a fait preuve de diligence raisonnable.

Conclusion

En général, les processus établis par la CCSN pour respecter ses engagements et suivre les progrès réalisés quant à la mise en œuvre des mesures décrites dans le *Plan d'action intégré de la CCSN sur les leçons tirées de l'accident nucléaire de Fukushima Daiichi* sont adéquats.

La CCSN s'est dotée de processus adéquats pour assurer un suivi des engagements pris dans le Plan d'action intégré de la CCSN et les gérer. Ces processus comprennent des mécanismes de surveillance ainsi que des outils pour générer une information exacte et en temps opportun sur les progrès réalisés relativement au Plan d'action intégré de la CCSN.

La CCSN a mis en place des processus pour étayer l'achèvement des mesures de suivi, y compris des rôles et des responsabilités clairs, ainsi que des processus et critères servant à finaliser ces mesures de suivi.

L'information transmise à la Commission sur l'état d'avancement des mesures de suivi liées à l'accident nucléaire de Fukushima a été mise à l'essai, sur la base d'un échantillon, dans le cadre de la vérification. Les mises à l'essai n'ont révélé aucune lacune quant à l'exactitude des affirmations formulées dans les rapports transmis à la Commission ou concernant les faits justifiant l'achèvement des mesures. Des progrès ont été réalisés quant à la réalisation des engagements décrits dans le Plan d'action intégré de la CCSN, comme en témoignent les rapports réguliers à la Commission.

Les constatations et les recommandations ont été transmises à la Direction générale de la réglementation des opérations, et approuvées par cette dernière. Il est prévu que les plans d'action de la direction seront mis en œuvre au plus tard en janvier 2015.

Conformité aux normes professionnelles

La vérification visée par le présent rapport a été menée conformément aux *Normes relatives à la vérification interne au sein du gouvernement du Canada*, comme en font foi les résultats du programme d'assurance et d'amélioration de la qualité.

1. Introduction

1.1. Contexte

Le 11 mars 2011, le Japon a été frappé par un séisme d'une magnitude de 9,0 suivi d'un tsunami dévastateur. L'effet conjugué du séisme et du tsunami a causé un grave accident nucléaire à la centrale de Fukushima Daiichi de l'entreprise TEPCO.

À la suite de cet accident nucléaire, les organismes de réglementation nucléaire du monde entier ont lancé un examen détaillé de toutes leurs grandes installations nucléaires. En avril 2011, le premier vice-président et chef de la réglementation de la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) a formé le Groupe de travail de la CCSN sur Fukushima, dont le mandat consistait à évaluer les répercussions opérationnelles, techniques et réglementaires de cet accident sur les centrales nucléaires du Canada.

Le Groupe de travail a terminé son examen en septembre 2011 et ses conclusions et recommandations ont été présentées à la Commission dans le cadre du *Rapport du Groupe de travail de la CCSN sur Fukushima* en octobre 2011. En réponse aux recommandations, la CCSN a élaboré un plan d'action pour renforcer la sûreté des centrales nucléaires autorisées et d'autres grandes installations nucléaires.

En août 2011, le président de la CCSN a également formé un comité consultatif externe (CCE), dont le mandat consistait à fournir une évaluation indépendante de la réponse globale de la CCSN à l'accident de Fukushima Daiichi. Dans le cadre de son travail, le CCE a dégagé certains aspects à améliorer.

Le *Plan d'action intégré de la CCSN sur les leçons tirées de l'accident nucléaire de Fukushima Daiichi* (Plan d'action intégré de la CCSN), publié en août 2013, tient compte a) des recommandations du Groupe de travail de la CCSN sur Fukushima; b) des conclusions du CCE; et c) des commentaires recueillis dans le cadre des consultations publiques menées à la suite de l'accident de Fukushima Daiichi.

Le Plan d'action intégré de la CCSN a permis de dégager un total de 22 recommandations couvrant trois secteurs :

1. Centrales nucléaires 13 recommandations (réparties en 33 mesures s'adressant au personnel et 56 mesures de suivi)
2. Grandes installations nucléaires (autres que les centrales nucléaires) 8 recommandations (réparties en huit mesures s'adressant au personnel et 14 mesures de suivi)
3. Communications et sensibilisation du public 1 recommandation (répartie en sept mesures s'adressant au personnel et 14 mesures de suivi)

C'est à la Direction de la réglementation des centrales nucléaires (DRCN), à la Direction de la réglementation du cycle et des installations nucléaires (DRCIN) et à la Direction des communications stratégiques (DCS), respectivement, qu'il incombe d'instaurer les recommandations et mesures associées à ces trois secteurs.

1.2. Autorité

La vérification de suivi du *Plan d'action intégré de la CCSN sur les leçons tirées de l'accident nucléaire de Fukushima Daiichi* faisait partie du Plan de vérification fondé sur le risque de la CCSN de 2013-2014 à 2015-2016.

1.3. Objectifs et portée

La vérification avait pour but d'évaluer a) le caractère adéquat des processus établis par la CCSN pour mener à bien les mesures cernées dans le Plan d'action intégré de la CCSN et b) les progrès réalisés quant à la mise en place des mesures décrites dans le Plan d'action intégré de la CCSN.

La vérification couvrait les trois secteurs pour lesquels des recommandations ont été formulées (centrales nucléaires, autres grandes installations nucléaires et communication et sensibilisation du public) dans le Plan d'action intégré de la CCSN. Elle portait sur les processus et les activités en cours au moment de la vérification (d'avril à juillet 2014).

1.4. Analyse des risques

Au cours de la phase de planification de la vérification, une analyse des risques a été menée dans le but de déterminer les risques potentiels encourus par l'entité vérifiée, d'évaluer ces risques et d'en établir la priorité par rapport aux objectifs de la vérification. L'analyse des risques était fondée sur un examen de la documentation et des entrevues préliminaires avec des représentants de la CCSN.

Les secteurs de risque inhérent suivants ont été dégagés en vue d'être examinés au cours de la vérification :

- processus liés à l'achèvement des mesures de suivi
- exactitude et opportunité des rapports

1.5. Secteurs d'intérêt et critères de vérification

L'annexe A contient une liste des secteurs d'intérêt et des critères de vérification connexes retenus pour atteindre les objectifs de la vérification.

1.6. Approche et méthodologie

La vérification a été menée de février à août 2014, au moyen de procédures comprenant 21 entrevues¹ avec des membres de la direction et du personnel, l'examen et l'analyse de la documentation pertinente, l'étude étape par étape des outils en place pour étayer le suivi de l'information et la production de rapports, et des mises à l'essai et analyses d'un échantillon de 77 dossiers sur 330 (23 %)² concernant l'état d'avancement des mesures de suivi pendant la période de référence.

Les conclusions de la vérification reflètent l'état des activités et pratiques qui étaient en place en juillet 2014. Ces conclusions ont été transmises à la direction de la CCSN avant d'être mises au point.

1.7. Conformité aux normes professionnelles

La vérification visée par le présent rapport a été menée conformément aux *Normes relatives à la vérification interne au sein du gouvernement du Canada*, comme en font foi les résultats du programme d'assurance et d'amélioration de la qualité du Bureau de la vérification et de l'éthique.

¹ La liste des entrevues menées se trouve à l'annexe B.

² L'échantillon est réparti comme suit :

- Mesures de 1 à 5 concernant les centrales nucléaires : 36 des 204 mesures de suivi finalisées figurant dans le tableau de bord de la DRCN pour assurer un suivi des progrès réalisés au chapitre des centrales nucléaires (les mesures de 1 à 5 s'appliquent à toutes les installations des centrales nucléaires, ce qui explique pourquoi le nombre de mesures faisant l'objet d'un rapport est supérieur aux 56 mesures de suivi figurant dans le Plan d'action intégré de la CCSN)
- Mesures de 6 à 13 concernant les centrales nucléaires : sept des 39 activités liées aux mesures de suivi rapportées dans le CMD 13-M34 (août 2013)
- Mesures de 1 à 8 concernant les autres grandes installations nucléaires : 20 des 73 activités liées aux mesures de suivi rapportées dans le CMD 13-M34 (août 2013)
- Mesures de 1 à 7 concernant les communications et la sensibilisation du public : 14 des 14 mesures de suivi figurant dans le Plan d'action intégré de la CCSN

2. Observations et recommandations découlant de la vérification

2.1. *Secteur d'intérêt 1 – Un cadre adéquat est en place pour faire un suivi du Plan d'action intégré de la CCSN et l'orienter*

Afin d'évaluer le cadre mis en place pour faire un suivi du Plan d'action intégré de la CCSN et l'orienter, les vérificateurs se sont penchés sur les pratiques de surveillance instaurées pour suivre les progrès réalisés, les processus permettant de transmettre une information exacte et en temps opportun à la direction et les outils pour étayer le suivi de l'information et la production de rapports.

2.1.1. *Pratiques de surveillance pour suivre les progrès réalisés*

Les vérificateurs ont étudié la mesure dans laquelle la direction a instauré des pratiques de surveillance pour suivre les progrès réalisés quant à la mise en œuvre du Plan d'action intégré de la CCSN.

Des pratiques de surveillance adéquates sont en place pour suivre la mise en œuvre du Plan d'action intégré de la CCSN sur les plans stratégique et opérationnel.

Sur le plan stratégique, la Commission est le point central de toute mise à jour sur l'état d'avancement du Plan d'action intégré de la CCSN. La Commission reçoit l'information par le truchement de mises à jour spécifiques axées sur les progrès réalisés au chapitre du Plan d'action intégré de la CCSN et de mises à jour à l'échelle des directions ou des divisions.

Sur le plan opérationnel, deux approches liées au niveau de risque de l'activité ont été dégagées dans le cadre de la vérification. Pour les éléments à risque plus élevé, des pratiques de gestion de projet ont été instaurées (plus particulièrement pour les centrales nucléaires et le réacteur national de recherche universel (NRU) de Chalk River, afin de guider la mise en œuvre des mesures de suivi liées à Fukushima.

Pour gérer les mesures liées aux centrales nucléaires, la DRCN a formé l'Équipe de mise en œuvre d'améliorations en matière de sûreté à la suite de l'accident de Fukushima (EMASAF), dont le mandat consiste à suivre les progrès réalisés relativement à ces mesures de suivi. En outre, le forum stratégique de l'Équipe d'intégration du secteur CANDU-CCSN a été créé pour permettre aux représentants des centrales nucléaires et à la CCSN d'échanger et de se transmettre de l'information sur les progrès réalisés au

chapitre du Plan d'action intégré de la CCSN sur une base régulière (réunions semestrielles).

Pour gérer les mesures liées au réacteur NRU de Chalk River, la Division des laboratoires nucléaires et des réacteurs de recherche (DLNRR) a formé une équipe chargée de diriger les mesures de suivi liées à Fukushima pour le réacteur NRU de Chalk River et de les incorporer au Plan de mise en œuvre intégré du réacteur NRU de Chalk River.

En ce qui concerne les secteurs de la CCSN visés par des mesures liées à Fukushima dont le risque est considéré comme faible, ces secteurs³ ont adopté les mesures de suivi dont ils étaient responsables ou ont participé à leur mise en place par le truchement des pratiques et des normes opérationnelles établies (c.-à-d. les responsabilités relevant de leur portefeuille, ainsi que les structures de gestion et de surveillance).

Recommandation

Aucune.

2.1.2. *Processus pour assurer l'exactitude et l'opportunité de l'information transmise à la direction*

Les vérificateurs ont étudié la mesure dans laquelle des processus ont été établis pour veiller à ce que l'information transmise à la direction soit exacte et présentée régulièrement.

Les divisions de la CCSN chargées de faire le point sur l'état d'avancement des mesures de suivi ont établi des processus pour transmettre régulièrement de l'information à la direction. Les résultats des mises à l'essai révèlent que les mises à jour transmises à la direction sont exactes.

Les mises à jour communiquées à la Commission sur une base intégrée (par toutes les parties intéressées) au sujet du Plan d'action intégré de la CCSN étaient auparavant coordonnées par un représentant de la DRCN ou de la DRCIN. Le moment où l'information est transmise à la Commission est établi au moyen du processus structuré des documents à l'intention des commissaires (CMD) et d'un calendrier connexe, publié par le Secrétariat de la

³ DRCIN : Division des mines et des usines de concentration d'uranium, Division des déchets et du déclassé, Division des installations de traitement nucléaires; Direction des communications stratégiques : Division des affaires publiques et des relations avec les médias; Direction de la politique de réglementation : Division du cadre de réglementation; et Direction de la réglementation des substances nucléaires : Division des installations de catégorie II et des accélérateurs.

Commission. Le responsable des CMD pour un cycle donné détermine le moment opportun pour procéder à ces mises à jour en fonction du calendrier et des dates d'échéance publiés par le Secrétariat de la Commission.

En ce qui a trait à la production du document, le responsable des CMD lance le processus en convoquant une réunion inaugurale. On y élabore un plan de travail pour guider le processus, on identifie les collaborateurs et l'on fixe les échéanciers. Les divisions s'attachent à recueillir de l'information et à rédiger les mises à jour, et cette contribution des divisions est ensuite intégrée par le responsable de la rédaction des CMD, qui doit produire la version définitive du CMD.

Les divisions de la CCSN s'assurent de l'exactitude de l'information grâce à une vérification normalisée de la conformité et à des processus opérationnels liés à l'octroi de permis pour réviser les mesures et les finaliser.

Les résultats des mises à l'essai révèlent que l'information transmise est exacte. L'état d'avancement des mesures rapportées dans le CMD a été mis à l'essai en établissant un échantillon⁴ de mesures de suivi « finalisées » dans les trois secteurs d'intervention dégagés dans le Plan d'action intégré de la CCSN : les centrales nucléaires, les autres grandes installations nucléaires et les communications et la sensibilisation du public. Les mises à l'essai ont révélé que l'état d'avancement rapporté était exact et conforme à la documentation d'appui.

Recommandation

Aucune.

2.1.3. Outils permettant d'étayer le suivi de l'information et la production de rapports

Les vérificateurs ont mesuré le caractère adéquat des outils employés pour étayer le suivi de l'information et la production de rapports.

⁴ On a eu recours à une approche d'échantillonnage rationnelle pour sélectionner l'échantillon, afin d'assurer une couverture suffisante des différents titulaires de permis ou des différents secteurs de la CCSN. L'échantillon a été établi au moyen de ce qui suit : a) le tableau de bord tenu à jour par la DRCN afin d'assurer un suivi des progrès des centrales nucléaires relativement aux mesures de 1 à 5 découlant de l'accident de Fukushima (version du 1^{er} mai 2014); b) le rapport d'étape d'août 2013 à la Commission (CMD-13-M34) concernant les mesures de suivi de 6 à 13 liées aux centrales nucléaires, et les mesures de suivi de 1 à 8 liées aux autres grandes installations nucléaires; et c) toutes les mesures de suivi dégagées pour les communications et la sensibilisation du public dans le Plan d'action intégré de la CCSN. Pour plus de détails sur la taille de l'échantillon, veuillez consulter la note de bas de page 2.

Des outils adéquats, propres à chaque direction (secteur), ont été employés dans tous les secteurs participant aux travaux liés au Plan d'action intégré de la CCSN afin d'étayer le suivi de l'information et l'établissement de rapports. Même s'il est toujours préférable de disposer d'une série d'outils unique ou uniforme, le recours à des outils propres à chaque secteur n'a eu aucune incidence négative sur le déroulement des travaux.

La vérification révèle que les outils déjà employés dans un secteur donné ont été optimisés en prévision des activités liées à Fukushima. Il s'agit notamment de RIB/BIR, d'Accès en ligne (utilisation de dossiers et d'espaces de travail) et des produits de la suite Microsoft pour les fiches de suivi (Excel, Word).

Pour les mesures de suivi liées aux centrales nucléaires, l'Équipe de mise en œuvre d'améliorations en matière de sûreté à la suite de l'accident de Fukushima a créé un espace de travail réservé dans l'Accès en ligne, accessible à tous les employés de la CCSN participant aux travaux de l'équipe, et élaboré un tableau de bord pour étayer le suivi de l'information et la production de rapports. Les travaux, une fois terminés, ont contribué à optimiser le RIB/BIR pour le suivi des mesures, conformément aux processus opérationnels établis au sein de la CCSN.

Pour les mesures de suivi liées aux autres grandes installations nucléaires, les divisions ont recueilli l'information sur Fukushima et en ont assuré le suivi grâce à des pratiques opérationnelles normalisées (par exemple, mécanismes de suivi déjà établis, comme les plans de mise en œuvre intégrés), et, dans certains cas, elles ont créé des fiches visant à suivre tout particulièrement l'état d'avancement des mesures liées à Fukushima.

Pour les mesures de suivi liées aux communications et à la sensibilisation du public, les renseignements sur les mesures de suivi liées à Fukushima ont été communiqués grâce aux pratiques opérationnelles en vigueur, y compris les réunions, les séances d'information et les rapports d'étape à l'intention de la haute direction (directeur général, vice-président).

L'équipe de vérification a formulé quelques recommandations à l'intention de la direction en prévision de projets futurs (annexe C).

Recommandation

Aucune.

2.2. Secteur d'intérêt 2 – Des processus sont en place pour finaliser, de façon exacte et uniforme, les mesures dégagées dans le Plan d'action intégré de la CCSN

Afin d'évaluer les processus en place pour finaliser, de façon exacte et uniforme, les mesures dégagées dans le Plan d'action intégré de la CCSN, les vérificateurs ont déterminé si les rôles et les responsabilités étaient bien définis et compris, si les processus d'acceptation relatifs à l'achèvement des mesures étaient définis et se déroulaient comme prévu et si l'achèvement de ces mesures était étayé par des données probantes.

2.2.1. Rôles et responsabilités

Les vérificateurs se sont penchés sur la mesure dans laquelle des rôles et des responsabilités clairs ont été établis pour garantir la mise en œuvre adéquate des mesures du Plan d'action intégré de la CCSN.

Les rôles et les responsabilités entourant la concrétisation des mesures de suivi sont bien définis et compris à l'échelle de la CCSN. Les rôles et les responsabilités généraux sont inscrits dans le Plan d'action intégré de la CCSN. Sur le plan opérationnel, deux approches principales ont été adoptées à la CCSN, conformes aux niveaux de risque : a) création d'un projet pour administrer les mesures de suivi liées à Fukushima ou b) recours aux processus opérationnels existants et aux responsabilités relevant de chaque portefeuille pour administrer les mesures de suivi liées à Fukushima.

Pour les mesures liées aux centrales nucléaires, qui présentent les risques les plus élevés, la DRCN a instauré une approche de gestion de projet structurée en formant l'Équipe de mise en œuvre d'améliorations en matière de sûreté à la suite de l'accident de Fukushima (EMASAF). Les rôles et les responsabilités de l'EMASAF sont clairement définis dans une charte de projet. Les rôles et les responsabilités liés à l'étude des mises à jour des centrales nucléaires sont définis dans un document sur les attentes et les critères de finalisation créé spécifiquement pour les mesures du Plan d'action intégré de la CCSN concernant les centrales nucléaires. Enfin, un mandat a été formulé pour le forum stratégique CCSN-EISC.

D'autres secteurs participant aux mesures de suivi liées à Fukushima (DRCIN, Direction de la politique de réglementation [DPR] et DCS) ont adopté les processus opérationnels existants et assigné les rôles et les responsabilités de façon à mener à bien les mesures de suivi qui leur incombaient. Pour le réacteur NRU de Chalk River, qui est considéré comme une installation à risque plus élevé que d'autres secteurs de la DRCIN, on a formé une équipe d'examen sur Fukushima, dotée d'un mandat.

Les examens de la documentation pertinente confirment que les rôles et les responsabilités a) ont été recensés par divers moyens, y compris des chartes de projet spécifiques et des documents sur les attentes et les critères de finalisation (DRCN pour l'EMASAF, DRCIN-DLNRR pour le réacteur NRU de Chalk River), les structures et pratiques de travail existantes, telles que codifiées dans les descriptions de tâches (pour la DRCIN), les responsabilités en matière de gestion de comptes (pour la DCS R Division des affaires publiques et des relations avec les médias [DAPRM]) et les matrices des rôles et des responsabilités et les lignes directrices encadrant les processus (pour la DPR-Division du cadre de réglementation [DCR]); et b) ont été transmis aux employés et compris par ces derniers.

Recommandation

Aucune.

2.2.2. Processus d'acceptation relatifs à l'achèvement des mesures

Les vérificateurs ont déterminé si des processus d'acceptation relatifs à l'achèvement des mesures ont été définis et s'ils fonctionnaient comme prévu.

Des processus d'acceptation relatifs à l'achèvement des mesures de suivi du Plan d'action intégré de la CCSN sont définis et fonctionnent comme prévu. Ces processus varient d'un secteur à l'autre au sein de la CCSN, selon le niveau de risque associé à l'activité.

Pour les mesures de suivi liées aux centrales nucléaires (les installations qui présentent le risque le plus élevé), la Direction de l'évaluation et de l'analyse a créé un document sur les attentes et les critères de finalisation, qui a été mis au point par la DRCN (EMASAF), en consultation avec les secteurs internes et l'industrie. Le document donne des indications précises au personnel, établit des attentes et des critères clairs pour étudier les rapports reçus des centrales nucléaires, y compris des rôles et des responsabilités précis, ainsi que les attentes relativement à l'évaluation et à l'analyse de l'information reçue.

Pour les autres grandes installations nucléaires, la DRCIN a revu les permis au moyen des processus prévus au paragraphe 12(2) du *Règlement général sur la sûreté et la réglementation nucléaires* (RGSRN), qui permet à la CCSN de demander aux titulaires qu'ils fournissent de l'information ou prennent des mesures particulières. Les demandes d'information formulées par la DRCIN en vertu du paragraphe 12(2) du RGSRN exigeaient des titulaires de permis qu'ils examinent leurs sites en tenant compte de l'accident nucléaire de Fukushima et dégagent les améliorations à apporter. Le personnel de la CCSN a examiné les réponses obtenues des titulaires de permis afin de

déterminer si elles étaient raisonnables et, lorsque ces réponses étaient jugées adéquates, les demandes en vertu du paragraphe 12(2) étaient finalisées.

Les vérificateurs ont constaté que le personnel de la DRCIN a adopté une approche axée sur le risque plus rigoureuse pour le réacteur NRU de Chalk River que pour les autres installations relevant de la DRCIN. Le réacteur NRU est une installation plus complexe que les autres et présente un risque que l'on considère comme plus élevé. Par conséquent, l'équipe d'examen de la sûreté de la DLNRR s'est dotée d'une charte de projet, d'un mandat et de critères d'examen pour les mesures concernant Chalk River.

Dans les cas où des parties intéressées internes étaient chargées de réaliser et de finaliser les mesures de suivi liées à Fukushima (DCS-DAPRM, DPR-DCR), l'achèvement de ces mesures reposait sur des produits livrables (p. ex. publication ou création des produits livrables décrits dans le Plan d'action intégré de la CCSN) associés aux outils de communication pour la DCS et aux révisions des documents de réglementation pour la DPR. Tel que susmentionné, on a eu recours aux processus opérationnels établis pour finaliser les mesures de suivi.

Recommandation

Une recommandation synthétisée concernant les pratiques d'acceptation relatives à l'achèvement des mesures de suivi de la DRCIN est présentée ci-dessous, à la section 2.2.3.

2.2.3. *Données probantes qui étayent l'acceptation relative à l'achèvement des mesures*

Les vérificateurs ont étudié le caractère approprié des approches retenues pour tenir à jour l'information visant à étayer l'achèvement des mesures de suivi.

Les vérificateurs indiquent que chaque groupe de la CCSN adoptait sa propre approche pour tenir à jour l'information visant à étayer l'achèvement des mesures de suivi, en fonction de ses pratiques de travail respectives. En mettant à l'essai l'état d'avancement des mesures de suivi, les vérificateurs ont constaté que l'achèvement de ces mesures était étayé par des données probantes sur les activités menées, une évaluation et une approbation. Même si le recours à des approches par secteur n'a eu aucune incidence négative sur le déroulement des travaux, une approche uniforme contribuerait à mieux justifier les décisions prises et à établir que l'on a fait preuve de diligence raisonnable.

Un échantillon⁵ de dossiers a été mis à l'essai relativement aux mesures dégagées dans le Plan d'action intégré de la CCSN concernant les centrales nucléaires, les autres grandes installations nucléaires et les communications et la sensibilisation du public. Ces mises à l'essai ont été entreprises pour déterminer si l'échantillon de mesures qualifiées de « finalisées » dans le plus récent CMD (août 2013) était étayé par des données probantes telles que définies par chaque secteur (DRCN, DRCIN, DCS) dans le cadre de l'approche retenue à cet égard.

Pour les mesures de suivi liées aux centrales nucléaires, les mises à l'essai ont révélé que toutes les mesures étaient étayées par des données probantes justifiant l'achèvement des mesures et établissant l'acceptation de la CCSN, conformément aux critères de finalisation définis par la DRCN.

Pour les autres grandes installations nucléaires, les mises à l'essai ont révélé que la finalisation des mesures était étayée par des données probantes. Les mesures ont été finalisées à la DRCIN en fonction du caractère raisonnable du titulaire de permis et de la compréhension que le personnel avait de ses activités. Même si l'équipe de vérification a pu obtenir des données probantes pour étayer la finalisation des mesures retenues pour son échantillon, elle constate que l'on n'a pas adopté d'approche uniforme pour enregistrer les résultats d'examen qui ont lieu avant la finalisation des mesures.

Les mesures de suivi liées aux communications et à la sensibilisation du public, tel que susmentionné, sont considérées comme finalisées par la DCS une fois que les produits livrables précisés dans le Plan d'action intégré de la CCSN sont terminés ou publiés. Les mises à l'essai ont révélé que des données probantes permettaient d'étayer les affirmations de la DCS concernant la finalisation de ces mesures de suivi (p. ex. affichage du contenu Web et présentations lors d'événements internationaux).

Des pratiques d'acceptation relatives à l'achèvement des mesures sont en place pour étayer l'examen et l'achèvement des mesures de suivi (internes et externes). Cependant, comme susmentionné, la DRCIN n'a pas mis en place d'approche uniforme pour enregistrer les résultats d'examen dont elle est responsable. L'absence d'approche uniforme peut poser des problèmes lorsque l'on tente de justifier les décisions prises.

Recommandation 1

Même si aucun problème de sûreté n'a été soulevé, les vérificateurs recommandent que le directeur général de la DRCIN se dote d'une approche

⁵ Consulter la note de bas de page 2 pour plus de détails sur la taille de l'échantillon, et la note de bas de page 4 pour la méthode d'échantillonnage.

uniforme, s'appliquant à toute la direction, pour enregistrer et tenir à jour les données probantes liées à l'évaluation de l'information reçue des titulaires de permis et à la finalisation des mesures de suivi.

Réponse de la direction et plan d'action

La direction de la DRCIN est d'accord avec les conclusions du rapport. La DRCIN a recours à une approche axée sur le risque pour finaliser les mesures de suivi, approche qui repose sur des pratiques opérationnelles déjà en place.

Le directeur général de la DRCIN entreprend une évaluation de son approche relative à l'achèvement de toutes les mesures de suivi liées à Fukushima (échéancier : novembre 2014).

La direction de la DRCIN s'assurera, grâce à la surveillance des cadres hiérarchiques, que l'achèvement de toutes les mesures de suivi repose, et ce, de façon continue, sur des pratiques opérationnelles établies, et qu'une documentation adéquate est maintenue (échéancier : janvier 2015).

3. Conclusion globale

En général, les processus établis par la CCSN pour respecter ses engagements et suivre les progrès réalisés quant à la mise en œuvre des mesures décrites dans le *Plan d'action intégré de la CCSN sur les leçons tirées de l'accident nucléaire de Fukushima Daiichi* sont adéquats.

La CCSN s'est dotée de processus adéquats pour assurer un suivi des engagements pris dans le Plan d'action intégré de la CCSN. Ces processus comprennent des mécanismes de surveillance ainsi que des outils pour générer une information exacte et en temps opportun sur les progrès réalisés relativement au Plan d'action intégré de la CCSN.

La CCSN a mis en place des processus pour étayer l'achèvement des mesures de suivi, y compris des rôles et des responsabilités clairs, ainsi que des processus et critères servant à fermer ces mesures de suivi.

L'information transmise à la Commission sur l'état d'avancement des mesures de suivi liées à l'accident nucléaire de Fukushima a été mise à l'essai, sur la base d'un échantillon, dans le cadre de la vérification. Les mises à l'essai n'ont révélé aucune lacune quant à l'exactitude des affirmations formulées dans les rapports transmis à la Commission ou concernant les faits justifiant l'achèvement des mesures. Des progrès ont été réalisés quant à la réalisation des engagements décrits dans le Plan d'action intégré de la CCSN, et rapportés à la Commission sur une base régulière.

Le Bureau de la vérification et de l'éthique tient à remercier la direction pour son appui tout au long de ce travail de vérification.

Annexe A Ré Secteurs d'intérêt et critères de vérification

L'analyse des risques a aidé l'équipe de vérification à élaborer des secteurs d'intérêt à vérifier et des critères connexes, qui ont servi à évaluer le caractère adéquat des mécanismes de contrôle instaurés pour gérer les secteurs de risque inhérents dégagés.

Voici une liste des secteurs d'intérêt et des critères de vérification :

1. Un cadre adéquat est en place pour faire un suivi du Plan d'action intégré de la CCSN et orienter la réalisation de ses objectifs.

1.1. Des mesures de surveillance sont en place pour suivre les progrès réalisés relativement au Plan d'action intégré de la CCSN.

1.2. L'information rapportée à la direction est exacte et présentée en temps opportun.

1.3. Des outils sont en place pour étayer le suivi de l'information et la production de rapports.

2. Des processus sont en place pour finaliser, de façon exacte et uniforme, les mesures dégagées dans le Plan d'action intégré de la CCSN.

2.1. Les rôles et responsabilités associés à l'achèvement des mesures de suivi sont clairement définis et compris.

2.2. Les processus d'acceptation relatifs à l'achèvement des mesures de suivi sont bien définis et fonctionnent comme prévu.

2.3. Les processus d'acceptation relatifs à l'achèvement des mesures de suivi sont étayés par des données probantes.

Les critères de vérification ont été élaborés en fonction d'une évaluation des risques inhérents associés à cette vérification, et s'appuient sur les critères de vérification liés au Cadre de responsabilisation de gestion : outil à l'intention des vérificateurs internes du Bureau du contrôleur général.

Annexe B RéPersonnes interviewées

Direction de la réglementation des centrales nucléaires	Greg Rzentkowski, directeur général, Direction de la réglementation des centrales nucléaires
	Hatem Khouaja, conseiller technique principal, Direction de la réglementation des centrales nucléaires
	Albert Thibert, agent principal, relations internationales, Division des politiques et des affaires autochtones et internationales, Direction de la planification stratégique (auparavant avec la DRCN, Division du soutien aux autorisations)
	Thomas Lavrisa, agent principal du programme de réglementation, Division du programme de réglementation de Pickering
Direction de la réglementation du cycle et des installations nucléaires	Peter Elder, directeur général, Direction de la réglementation du cycle et des installations nucléaires
	Don Howard, directeur, Division des déchets et du déclassé
	Pamela Doughty, agente principale de projet, Division des déchets et du déclassé
	Michael Rinker, directeur, Division des installations de traitement nucléaires
	Ann Erdman, agente principale de projet, Division des installations de traitement nucléaires
	Jean Leclair, directeur, Division des mines et des usines de concentration d'uranium
	Christian Carrier, directeur, Division des laboratoires nucléaires et des réacteurs de recherche
	Nathalie Riendeau, agente de projet principale, Division des laboratoires nucléaires et des réacteurs de recherche
Direction de la politique de réglementation	Colin Moses, directeur, Division du cadre de réglementation
Direction des communications stratégiques	Sunni Locatelli, directrice générale, Direction des communications stratégiques
	Timothea Gibb, directrice, Division des affaires publiques et des relations avec les médias
Direction de l'évaluation et de l'analyse	Chris Harwood, chef, Analyse de la sûreté, Division du fonctionnement des réacteurs
Direction de la gestion de sécurité	André Bouchard, directeur, Division du rendement humain et organisationnel
	Aaron Derouin, spécialiste des facteurs humains et organisationnels, Division du rendement humain et organisationnel
Direction de la sécurité et des garanties	Luc Sigouin, directeur, Division des programmes de gestion des urgences
	Laurent Nicolai, agent des programmes des mesures d'urgence du titulaire de permis, Division des programmes de gestion des urgences

Direction de la réglementation des substances nucléaires	Kavita Murthy, directrice, Division des installations de catégorie II et des accélérateurs
--	--

Annexe C Ré Suggestions à soumettre à la direction en prévision de projets futurs

L'équipe de vérification a formulé quelques suggestions sur des pratiques et processus de gestion qui pourraient se révéler utiles dans le cadre de projets futurs. Ces suggestions ont été dégagées lors du déroulement de cette vérification.

Observations générales

Même si la CCSN possède des outils et processus pour étayer la production des rapports à la Commission et le suivi des mesures de suivi, les vérificateurs ont constaté que les différents secteurs n'avaient pas tous recours aux mêmes outils et processus (p. ex. la façon dont l'information est présentée dans le document à l'intention des commissaires et les méthodes retenues pour suivre et gérer l'information dans chaque secteur).

Compte tenu de cette multitude d'outils de suivi, l'équipe de vérification a constaté que l'établissement du nombre de mesures ouvertes et finalisées était une tâche complexe et laborieuse.

Également, pendant la vérification, lors des entrevues avec les représentants de plus petites divisions (p. ex. Direction des communications stratégiques et Direction de la politique de réglementation), on a noté un sentiment d'incertitude quant à la portée des rapports prévus pour le cycle de production des rapports de 2014.

Suggestions à prendre en considération

Pour les prochaines initiatives de taille et de portée similaires (p. ex. visibilité élevée, visant de nombreuses activités, de nombreux secteurs de la CCSN et de multiples titulaires de permis), la CCSN devrait instaurer une fonction de coordination générale pour établir et communiquer les attentes et les échéanciers, coordonner la production des rapports et mettre en place des outils et gabarits communs pour le suivi et la gestion de l'information.

Cela contribuera à accroître la valeur de l'exercice en limitant les écarts entre les différentes pratiques retenues, tout en favorisant l'assurance de la qualité et l'uniformité des rapports, et en facilitant la gestion de la charge de travail. En outre, cela permettrait à la CCSN de retrouver et de présenter plus efficacement les données probantes qui sont à la base des décisions prises (si on devait en faire la demande à la CCSN).

Annexe D Récommandations issues de la vérification et plan d'action de la direction

Le tableau qui suit résume les recommandations et le plan d'action de la direction mis de l'avant à la section 2 « Observations et recommandations découlant de la vérification ».

Responsable de la mesure (bureau de première responsabilité)	Réponse de la direction et plan d'action	Échéancier
<p>Recommandation 1 : Même si aucun problème de sûreté n'a été soulevé, les vérificateurs recommandent que le directeur général de la Direction de la réglementation du cycle et des installations nucléaires (DRCIN) se dote d'une approche uniforme, s'appliquant à toute la direction, pour enregistrer et tenir à jour les données probantes liées à l'évaluation de l'information reçue des titulaires de permis et à la finalisation des mesures de suivi.</p>		
<p>Directeur général, Direction de la réglementation du cycle et des installations nucléaires</p>	<p>La direction de la DRCIN est d'accord avec les conclusions du rapport. La DRCIN a recours à une approche axée sur le risque pour finaliser les mesures de suivi, approche qui repose sur des pratiques opérationnelles déjà en place.</p> <p>Le directeur général de la DRCIN entreprend une évaluation de son approche relative à l'achèvement de toutes les mesures de suivi liées à Fukushima.</p> <p>La direction de la DRCIN s'assurera, grâce à la surveillance des cadres hiérarchiques, que l'achèvement de toutes les mesures de suivi repose, et ce, de façon continue, sur des pratiques opérationnelles établies, et qu'une documentation adéquate est maintenue.</p>	<p>Novembre 2014</p> <p>Janvier 2015</p>

Annexe E **RSigles**

CCE	Comité consultatif externe
CCSN	Commission canadienne de sûreté nucléaire
CMD	Document à l'intention des commissaires
CN	Centrale nucléaire
DAPRM	Division des affaires publiques et des relations avec les médias
DCR	Division du cadre de réglementation
DCS	Direction des communications stratégiques
DLNRR	Division des laboratoires nucléaires et des réacteurs de recherche
DPR	Direction de la politique de réglementation
DRCIN	Direction de la réglementation du cycle et des installations nucléaires
DRCN	Direction de la réglementation des centrales nucléaires
EISC	Équipe d'intégration du secteur CANDU
EMASAF	Équipe de mise en œuvre d'améliorations en matière de sûreté à la suite de l'accident de Fukushima
NRU	Réacteur national de recherche universel
Plan d'action intégré de la CCSN	<i>Plan d'action intégré de la CCSN sur les leçons tirées de l'accident nucléaire de Fukushima Daiichi</i>
RGSRN	<i>Règlement général sur la sûreté et la réglementation nucléaires</i>